



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1356

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Association Coparly - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2009-2011 - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2010**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes**

**Rapporteur : Monsieur Coulon**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

**Absents excusés :** Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

**Absents non excusés :** M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

**Séance publique du 22 mars 2010****Délibération n° 2010-1356**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Association Coparly - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2009-2011 - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2010**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Comité pour le contrôle de la pollution atmosphérique dans le Rhône et la région lyonnaise (Coparly) fait partie du dispositif national de surveillance de la qualité de l'air en France, regroupé au sein de la Fédération Atmo. Agréée par le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, l'association a pour mission de surveiller la qualité de l'air sur le département du Rhône et la côte de l'Ain et d'informer les décideurs et le public sur l'état de l'atmosphère. La présence d'une centaine de membres regroupés en quatre collèges (Etat, collectivités, industriels et milieu associatif) permet à Coparly d'assurer l'indépendance de l'association et de garantir la transparence de l'information.

Dans une logique de mutualisation et d'optimisation économique, le Coparly a créé depuis 2003 avec ses homologues rhônalpins un groupement d'intérêt économique (le GIE Atmo-Rhône-Alpes) qui regroupe tous les moyens humains et techniques de cinq associations agréées. Ce partenariat permet à Coparly de disposer du premier pôle d'expertise de qualité de l'air en France et d'un parc partagé de moyens de mesure.

Aujourd'hui, Coparly est en mesure d'apporter des informations précises sur tous les polluants réglementés en France et en Europe (une cinquantaine) mais les moyens mis en œuvre permettent également d'anticiper les réglementations à venir puisque plus de 280 molécules différentes sont suivies chaque année sur le département du Rhône.

Par délibération en date du 6 avril 2009, le conseil de Communauté a décidé de formaliser le soutien de la Communauté urbaine à l'association Coparly par la signature d'une convention au titre des exercices 2009-2011.

Cette convention a été signée le 14 mai 2009 pour une durée de trois années avec possibilité de reconduction formelle pour une année supplémentaire.

A la convention sont jointes trois annexes. La première décrit le programme prévisionnel d'activités de l'exercice. La seconde présente le détail des moyens mis à disposition de l'association et la troisième définit les modalités des échanges de données.

Les deux premières annexes font l'objet d'une actualisation par voie d'avenant pour l'année en cours.

En ce qui concerne le bilan 2009, les principales actions mises en œuvre par l'association portaient sur :

- la poursuite de la gestion du dispositif RespiraLyon, intégré dans la cellule d'intervention et de centralisation des plaintes créée en 2008,
- la poursuite des programmes multipartenariaux de surveillance des sites industriels (surveillance des dioxines et métaux lourds autour des incinérateurs, des composés organiques volatiles (COV) pour les stations de Pierre-Bénite et Vernaison,...),
- la finalisation, en matière de transport, des campagnes de mesures dans l'ouest lyonnais avec un travail en cours d'extension du modèle Sirane sur cette zone,

- dans le domaine de l'habitat et notamment de la surveillance de l'air intérieur, Coparly a poursuivi ses mesures dans les lieux publics, en milieu scolaire (mesures dans 4 lycées du Rhône et de la Loire) et dans des parkings publics et privés de l'agglomération lyonnaise.

L'ensemble du programme 2010 est décliné en grandes actions et thématiques suivantes :

## **1 - Production des données**

### *Thématique habitat*

Entrent dans cette thématique l'exposition minimale des populations en air ambiant dans les zones urbaines, les travaux relatifs à l'air intérieur ainsi que les programmes visant à reconstituer l'exposition globale :

- surveillance fixe continue ;
- surveillance mobile définie dans le Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air (PSQA), soit une évaluation sur toutes les unités urbaines de plus de 10 000 habitants dans les 5 ans ;
- plan COV (Composés Organiques Volatils) : précurseurs de l'Ozone, COV toxiques, aldéhydes et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ;
- travaux sur l'air intérieur dans les locaux ouverts au public. Ces travaux sont axés sur les publics de moins de 18 ans et visent notamment les crèches et écoles maternelles ainsi que les lycées ;
- travaux sur l'exposition générale des populations avec notamment la reconstitution des expositions individuelles (Programme SACADO) ainsi que les cartographies régionales.

### *Thématique transports*

Entrent dans cette thématique l'exposition de proximité des populations en air ambiant en zone urbaine, sur les territoires interurbains ainsi que les travaux relatifs à l'air intérieur dans des infrastructures de transports :

- surveillance fixe continue dont 6 dans l'agglomération lyonnaise et un site sur l'A47 axe Lyon/Saint-Etienne très fréquenté ;
- surveillance mobile définie dans le PSQA, soit l'évaluation des axes supportant plus de 20 000 véhicules/jour ;
- cartographie des rues à l'aide du modèle SIRANE permettant de présenter à terme des cartes opérationnelles PM<sub>10</sub> et NO<sub>2</sub> à minima dans les principales agglomérations de plus de 100 000 habitants. Elles sont établies à partir de modèles de trafic en étroite collaboration avec les autorités organisatrices des transports ;
- programme Tunnels lyonnais : fin de l'étude Croix Rousse et Ouest Lyonnais, début de l'étude Fourvière et mise en place d'une surveillance fixe continue de l'école Michel Servet fortement impactée en sortie de tunnel ;
- partenariat DRE pour 2 sites lyonnais permettant l'amélioration des connaissances relatives aux grandes infrastructures routières sur le nord et le sud de l'agglomération lyonnaise notamment la jonction A46-A6 ;
- suivi annuel des émissions de la plateforme aéroportuaire de Saint-Exupéry ;
- air intérieur lié à l'activité transports, notamment par la connaissance de la qualité de l'air dans les parkings couverts avec un zoom sur un parking témoin (République) permettant d'étudier de manière fine l'influence du parking sur son environnement proche.

### *Thématique installations fixes*

Entrent dans cette thématique l'exposition de proximité des populations riveraines d'installations fixes et impacts liés à ces activités, le suivi d'épisodes de crise.

- surveillance fixe continue en proximité de sites industriels dans le sud lyonnais avec les sites de Vénissieux Village, Feyzin stade et Pierre-Bénite ;
- surveillance mobile définie dans le PSQA notamment pour les HAP et métaux lourds ;
- programme dioxine, métaux lourds et polychlorobiphényles (PCB) en partenariat et autour des principaux émetteurs ;
- étude des polluants émergents sur les plateformes industrielles (sud lyonnais) ;
- surveillance permanente en proximité industrielle du benzène, 1,3 butadiène, COV toxiques et HAP ;
- mise en place d'une cellule d'intervention et de centralisation des plaintes gérant le dispositif RESPIRALYON sur l'agglomération lyonnaise mais aussi toutes les interventions météorologiques ou d'expertise en matière de nuisances liées à des odeurs sur des dossiers souvent conflictuels ;
- programme biomasse répondant aux inquiétudes liées à la montée en puissance du bois/énergie.

### *Thématique secteur rural*

Entrent dans cette thématique l'exposition des populations rurales, mais aussi l'impact des activités liées à des pratiques agricoles ou sylvicoles.

- surveillance fixe continue associée à des sites estivaux orientés sur la surveillance photo oxydante ;
- surveillance fixe pollinique confiée au RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique) ;
- travaux de modélisation pollinique dans le cadre du programme européen PROMOTE permettant l'établissement d'une cartographie des émissions potentielles de pollens d'intérêt sanitaires (ambrosie et bouleau) ;
- travaux sur les pesticides dans différents types d'environnements agricoles notamment le secteur viticole avec des mesures sur les vignobles des Côtes du Rhône et Beaujolais ;

## **2 - Observatoires**

### *Suivi des plans et programmes réglementaires*

- Suivi du PPA lyonnais : le PPA de Lyon a été adopté récemment et l'implication de COPARLY porte sur le même type de suivi. A la demande de la Préfecture, l'association pilote le groupe de travail "Amélioration des connaissances".
- Suivi du Plan Climat : COPARLY met à jour l'inventaire annuel territorialisé des GES et le bilan énergétique associé que la Communauté urbaine exploite dans le cadre du suivi de son agenda 21 et du Plan Climat récemment appliqué.
- Suivi du SCOT : COPARLY a participé aux groupes de travail concernant le SCOT de l'agglomération lyonnaise et les modélisations réalisées dans le cadre du PPA ont été prises en compte.
- Indice ATMO : l'indice ATMO est assuré quotidiennement ainsi que le suivi BASTER.

## **3 - Thématique recherche - sujets émergents**

COPARLY est impliqué à des titres divers dans plusieurs programmes de recherche. Pour la plupart, il s'agit de partenariats avec d'autres équipes rhônalpines.

### *Programmes régionaux*

Génotoxicité des HAP : travail de thèse pour le développement de méthodes cellulaires pour étudier la génotoxicité de mélanges de HAP. Des tests d'échantillons atmosphériques prélevés en milieu industriel (Vénissieux) sont ensuite réalisés sur des cellules souches.

### *Programmes nationaux*

INEQUIT'AREA : étude de la contribution des expositions environnementales aux inégalités sociales de santé sur le territoire national en faisant converger deux champs de recherche habituellement étudiés de manière indépendante : le champ de l'épidémiologie environnementale et celui de l'épidémiologie sociale.

COPARLY doit fournir (à partir des outils déjà disponibles sur l'agglomération lyonnaise) des cartographies annuelles NOx et PM pour les années 2000 à 2005 et d'émissions des grandes sources polluantes.

CARA : la station de Lyon Centre a fait l'objet de prélèvements journaliers (2 jours sur 3) de particules dont l'objectif était de fournir des informations sur la composition chimique des particules sur l'ensemble du territoire français, afin de mieux comprendre leur origine en situation de fond et lors des pics de concentration.

DENUDEURS OZONE : dans le cadre des études LCSQA 2008, l'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) a sollicité COPARLY pour mettre en place sur Vénissieux Village (présence d'ozone + HAP) une étude sur l'efficacité des dénudeurs ozone dans la mesure des HAP. Prélèvements en parallèle sur filtre DA80 avec et sans dénudeurs.

CITEDYNE : il s'agit de concrétiser et de pérenniser des travaux sur les relations trafic-bruit et de les étendre à la problématique des rejets de NOx et de particules et de la facture énergétique associée. Le travail consiste à développer, en commun, un outil original et complet d'aide à la décision d'aménagements urbains par la caractérisation dynamique du bruit des transports, capable de prévoir de façon fine, pour le piéton ou le résident, l'impact sonore (niveau acoustique seconde par seconde), ainsi que les impacts de polluant de type NOx ou particules et l'impact énergétique.

### Programmes européens

ESCAPE : le projet européen European Study of Cohorts for Air Pollution Effects (ESCAPE), coordonné par l'université d'Utrecht a pour objectif d'étudier les effets à long terme de l'exposition chronique à la pollution atmosphérique sur la santé humaine, en particulier sur la santé périnatale, le développement cognitif et les maladies respiratoires de l'enfant, les maladies respiratoires de l'adulte, les maladies cardiovasculaires de l'adulte, et l'incidence des cancers et la mortalité. Ce projet est mené dans une quarantaine d'unités urbaines.

COPARLY se charge de mettre en œuvre les campagnes de mesure de NOx sur son unité urbaine du projet : Lyon.

Le montant de la participation de la Communauté urbaine inscrit à son budget primitif au bénéfice de l'association représente 555 858 € pour l'exercice 2010 (soit 23 % du montant prévisionnel global des recettes de Coparly s'élevant à 2 431 996 €). Ce montant s'élevait à 554 616 € pour l'exercice 2009.

Le budget prévisionnel 2010 se répartit de la façon suivante :

| Charges (en €)                           |                  | Produits (en €)                                                                      |                  |
|------------------------------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| - Cotisations GIE Atmo-Rhône Alpes       | 2 203 336        | - Etat                                                                               | 592 438          |
| - Services extérieurs et autres          | 22 768           | - Conseil général du Rhône                                                           | 151 328          |
| - Dotations amortissements et provisions | 183 174          | - Conseil général de l'Ain                                                           | 25 222           |
| - Autres charges                         | 29 718           | - Communauté urbaine                                                                 | 549 858          |
|                                          |                  | - Ville de Lyon                                                                      | 69 901           |
|                                          |                  | - Versements libératoires de TGAP<br>(taxe générale sur les activités<br>polluantes) | 350 000          |
|                                          |                  | <b>Total subventions</b>                                                             | <b>1 738 747</b> |
|                                          |                  | - Autres produits de gestion courante                                                | 638 781          |
|                                          |                  | - Produits financiers                                                                | 10 000           |
|                                          |                  | - Reprise amortissement et provisions                                                | 15 000           |
|                                          |                  | - Mise à disposition                                                                 | 29 469           |
| <b>Total</b>                             | <b>2 438 996</b> | <b>Total</b>                                                                         | <b>2 431 997</b> |

Conformément à l'article 8 de la convention 2009-2011, les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- une première partie de la subvention annuelle votée sera mandatée à hauteur de 40 % de son montant total dans le mois suivant réception par la Communauté urbaine de la demande d'acompte ;
- une deuxième part de la subvention, soit 40 %, sera mandatée dans le mois suivant réception par la Communauté urbaine du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent, certifiés par le commissaire aux comptes de l'association ou, en l'absence d'un commissaire aux comptes, par le comptable de l'association ;
- le solde sera versé à partir du mois d'octobre de l'exercice en cours ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve :**

a) l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 555 858 € au profit du Comité pour le contrôle de la pollution atmosphérique dans le Rhône et la région lyonnaise (Coparly) pour l'exercice 2010,

b) l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle du 14 mai 2009 avec le Comité pour le contrôle de la pollution atmosphérique dans le Rhône et la région lyonnaise (Coparly).

**2° - Autorise** monsieur le président à signer ledit avenant.

**3° - La dépense** de fonctionnement correspondant à la subvention au titre de l'exercice 2010 d'un montant de 555 858 € sera prélevée sur les crédits inscrits :

- pour un montant de 525 258 € au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 657 480 - fonction 830 - opération n° 102,

- pour un montant de 30 600 € au budget annexe de l'assainissement - exercice 2010 - compte 674 300 - fonction 222 de la section d'exploitation au titre des stations d'épuration à Saint Fons et à Pierre Bénite - opération n° 102.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.**